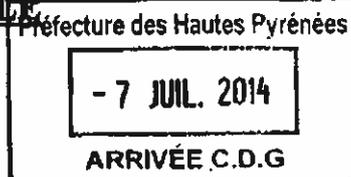


**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE D'OURSBELILLE**

**NOMBRE DE MEMBRES :**  
Afférents Qui ont pris  
au Conseil En exercice part à la  
Municipal délibération  
15 15 14

**SEANCE DU 30 JUIN 2014**



**Date de la convocation**

22/06/2014

**Date d'affichage**

30/06/2014

L'an deux mille quatorze et le trente juin,  
à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué,  
s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur FATTA, Maire.

**PRESENTS :** M<sup>mes</sup> COURADE D. - COSTE A. - OVIEDO L. - DANNE S. - PLACE B.  
ROMDHANI L. - PARIS M.L.  
M<sup>ms</sup> LAHOILLE J. - POUBLAN G. - MARCASSUS T. - NOGUES J.C  
PIAZZA J.P. - ROLLAND Y. . - FATTA H.  
**ABSENT :** M. DUTREY J.

Madame PLACE Béatrice a été élue secrétaire de séance.

**OBJET :** Projet de création d'une usine de Tri Mécano Biologique à BORDERES-SUR-L'ECHEZ

Monsieur le Maire fait part à nouveau du projet de création d'une usine de Tri Mécano Biologique UTV 65 à BORDERES-SUR-L'ECHEZ.

Il rappelle que le dossier de ce projet d'usine a été mis à la disposition du public en mairie lors de l'enquête publique entre le 5 mai et le 16 juin.

Suite à cette enquête publique, Monsieur le Maire informe les élus(es) que beaucoup de personnes sont venues prendre connaissance de ce projet, et ont manifesté une forte opposition à la création de cette usine en zone habitée, mais également pour d'autres raisons.

Une très forte inquiétude de nos administrés et tout particulièrement les habitants du quartier de Bazet à Oursbelille très proches de ce projet, qui s'est traduite au travers de nombreuses pétitions déposées en mairie, avec annotations faites dans les registres d'enquête publique, réclamant le retrait du projet de cette usine.

Suite à ces informations, Monsieur le Maire lance le débat et invite les élus à donner leur avis ; la discussion s'engage et les déclarations et questions des élus(es) s'enchaînent.

- > De graves incidents se sont déjà produits sur des usines de ce type (incendie, explosion).
- > Les cheminées de ces usines rejettent de l'hydrogène sulfuré. Outre, les fortes nuisances olfactives et mouches qu'elles génèrent, connues par ailleurs, et à ce jour non réglées, peuvent avoir un impact sur la santé des riverains et des alentours exposés à long terme, mais également sur celles des employés de cette future usine.
- > Beaucoup de familles aux ressources modestes vont voir leur bien immobilier fortement diminuer, dont la plupart n'ont pas fini de rembourser leur crédit.

> Que vont devenir les grands commerces implantés sur la route de Vic-Bordeaux avec leur nombre important d'employés, visiteurs, clients ... suite aux futures nuisances ?

> De même pour l'ensemble des entreprises et commerces de la zone industrielle de Bordères-sur-l'Echez en limite du projet...

> Notre station de captage d'eau potable (Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de Tarbes-Nord), qui, implantée sur la commune, dessert 26 communes, retenue au « Grenelle de l'Environnement » située sur une zone de protection de 20 hectares vient d'être portée à 400 hectares à protéger pour venir finir en bordure du projet de cette usine sur le territoire même de Bordères-sur-L'Echez.

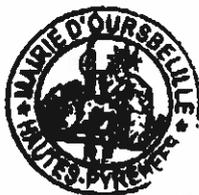
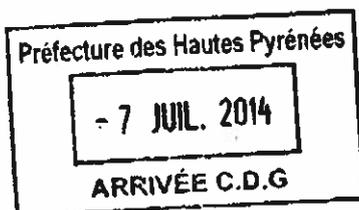
De ce fait, suite à la mise en place du PAT (Plan Aménagement Territorial) demandée par Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées, cette grande zone (400 hectares) qui sera étroitement surveillée et réglementée au niveau de l'utilisation du sol (agriculture, particuliers, commune) ne peut être exposée à un risque de pollution de la nappe phréatique par voies aériennes ou souterraines.

> Trop d'inconnus demeurent :

- Quantité du compost produit
- Pourcentage à renvoyer en décharge ou en traitement à nouveau, où, à quel coût ?
- Refus du monde agricole pour utiliser ce compost...
- La circulation des camions liés à cette usine poserait problème dans ce secteur non favorable...
- Nous sommes conscients de la réalité des faits.
- Mettre en place rapidement une solution à définir pour traiter et mieux collecter nos déchets ménagers en amont, est à notre avis une nécessité urgente.

De tous ces faits :

- Vu l'avis défavorable de la commune de Bordères-sur-L'Echez, lieu d'implantation du projet d'usine ;
- Vu l'avis défavorable de l'Association de l'ADRISÉ ;
- Vu l'avis défavorable du groupe de travail extra-municipal composé d'élus, d'experts et de citoyens, mis en place par la mairie de Bordères-sur-L'Echez ;
- Vu les nombreuses incohérences de ce dossier ainsi que l'absence de données techniques concrètes... ;
- Vu l'inexistence d'éléments financiers... ;
- Vu les risques énormes portés par ce projet d'usine : accidents, pollutions diverses, santé, dégradations de l'environnement, dévaluation des biens immobiliers et autres, sur la commune de Bordères-sur-L'Echez bien sûr, mais également pour toutes celles limitrophes de ce projet ;
- Compte tenu de tous ces éléments avancés,
- Après un large débat au sein du Conseil Municipal où tous les présents ont donné leur avis, à l'unanimité :
  - Il est émis un avis défavorable à ce projet d'implantation de cette usine de méthanisation sur la commune de Bordères-sur-L'Echez.
  - Demande à Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées de tenir compte de cet avis défavorable dans l'intérêt général de tous.



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé tous les membres présents  
Pour extrait certifié conforme.

A OURSBELILLE, le 30 juin 2014  
Le Maire